



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

Monsieur Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
En Mairie

Joinville-le-Pont, le 24 Août 2009

N/Réf : MR/04/08/09

Objet : implantation antenne SFR 80-82 Avenue Guy-Mocquet

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre communiqué de presse en date du 29 Mai 2009, intitulé « Joinville-le-Pont volontaire pour expérimenter la baisse des seuils d'émission des antennes relais », nous souhaiterions obtenir des précisions au sujet du permis qui a été délivré tacitement à SFR pour l'implantation d'antennes sur le toit des immeubles du 80-82 Avenue Guy-Mocquet :

- cette antenne est-elle installée ? Dans l'affirmative, cette antenne est-elle active ?
- conformément à votre courrier du 2 Juillet 2009 adressé à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne , avez-vous fait procéder à des mesures du champ électromagnétique avant et après cette installation ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en communiquer les résultats ?
- allez vous faire imposer le seuil maximum de 0,6 volts par mètre, préconisé par toutes les associations concernées par la question des antennes-relais, dont PRIARTEM, dont l'ASEP est membre ? Allez vous faire abaisser les seuils d'émission à ce niveau ?

Nombreux sont maintenant les riverains de cet immeuble qui s'en inquiètent et qui nous posent la question, après la construction des fausses cheminées en résine.

Aussi, une transparence s'impose de la part de SFR sur cette question, et nous ne doutons pas que la Ville de Joinville-le-Pont, en coopération avec l'ASEP et PRIARTEM, arrive à mettre tout le monde autour d'une table pour en discuter, ainsi que cela avait été préconisé par Monsieur Olivier DU CRAY, Sous-Préfet de Nogent, représentant de l'Etat.

Dans l'attente de votre réponse, que nous communiquerons aux Joinvillais de nos deux quartiers dans notre prochain bulletin, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président :
Michel RIOUSSET

Copie : Monsieur Marc ARAZI, représentant de PRIARTEM pour l'Ile-de-France